



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL

D'ACTION SOCIALE DE LADOIX-SERRIGNY

Du 19 mai 2026

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai, à dix-huit heures quinze, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques SERRÉ.

Présents :

M. Jacques SERRÉ, Mmes Valérie PERISSUTTI, Claire GANZER, Saadia CHAMALI, Véronique HIRSCHY, M. Daniel KOCH, Mme Céline ABED-MARCILLET, M. Pierre HENNINGER

Absente excusée :

Mme Christine REGUERO ayant donné pouvoir à Mme Valérie PERISSUTTI

Secrétaire de séance : Mme Véronique HIRSCHY

Questions à l'ordre du jour du conseil d'administration :

1. Election d'un vice-président
2. Point sur les bourses au permis
3. Fonctionnement du CCAS
4. Questions diverses

Secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance, Mme Véronique HIRSCHY est désignée en qualité de secrétaire par le conseil d'administration et accepte cette fonction.

Délibération n° 2026/0006
Election d'un vice-président

Le Maire, Président du CCAS, expose au conseil d'administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un vice-président. En conséquence, il demande aux candidats à ce poste de se déclarer.

Mme Valérie PERISSUTTI se porte candidate.

Le conseil d'administration procède à l'élection du vice-président et élit, à l'unanimité, vice-présidente Mme Valérie PERISSUTTI.

Questions diverses

Bourses au permis

Deux candidatures avaient été retenues, Lina CATTONI CHAMALI a commencé les heures au secrétariat de mairie, elle terminera en juin, Thibaut ROBIN effectuera ses 80 au sein des services techniques.

Le conseil d'administration, après réflexion, reste sur la tranche d'âge de 18 à 25 ans et non à compter de 17 ans.

Colis de Noël

Le conseil d'administration engage une réflexion sur les colis de Noël pour nos aînés.

M. le Président propose de consulter deux fournisseurs pour la fourniture des colis, à savoir, la Réserve de Bacchus et la Maison de Pays.

Mme Valérie PERISSUTTI soumet l'idée de faire des bons cadeaux chez les commerçants à la place des colis. Un débat s'engage et la proposition de Mme PERISSUTTI évolue en panier avec un ou plusieurs produits achetés chez les commerçants ladoisiens.

Il est convenu que Mmes PERISSUTTI et CHAMALI iront à la rencontre des professionnels afin de voir ce qu'ils peuvent proposer et déterminer ainsi le prix d'un colis.

Les membres du conseil d'administration fixent le prix d'un colis comme suit :

- 50 € pour une personne seule avec une bouteille de vin (ou 34 € sans la bouteille de vin)
- 70 € pour un couple avec une bouteille de vin (ou 54 € sans la bouteille de vin)
- 20 € pour les personnes en EHPAD.

Mme Véronique HIRSCHY rencontrera la directrice du périscolaire pour lui demander que les enfants puissent confectionner des cartes qui seront glissées à l'intérieur des colis.

Mme Valérie PERISSUTTI s'occupera du vin.

Des membres du conseil d'administration suggèrent l'idée d'utiliser le vin de la commune, en effet la commune a des vignes exploitées en fermage.

La liste des personnes de plus de 70 ans sera établie en mairie et sera transmise aux membres du conseil d'administration.

Début septembre, une réunion pourrait avoir lieu pour faire un choix sur la solution retenue.

Fonctionnement d'un CCAS

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du fonctionnement d'un CCAS : aides diverses suivant les dossiers présentés par les travailleurs sociaux, aides apportées aux communes sinistrées en cas de catastrophe naturelles, etc...

Il est proposé aux membres du CCAS de recevoir l'assistante sociale qui intervient sur la commune deux fois par mois, environ, afin qu'elle vienne lors d'un prochain conseil d'administration présenter un rapport d'activités de ses permanences. La dernière fois que l'assistante sociale est venue présenter ce rapport, c'était en avril 2024. Elle pourra, également, détaillé le fonctionnement des CCAS dans les communes et le rôle de chacun au sein de cette entité.

FAPA Seniors 21

Il est proposé aux membres du CCAS de rencontrer une ou des personnes de l'organisme FAPA Seniors 21.

FAPA Seniors 21 est une association qui joue un rôle clé dans la prévention et le soutien des personnes âgées. Elle propose des ateliers collectifs de prévention, des actions de développement, et des programmes spécifiques comme « Estime, et vous ».

Les membres du conseil d'administration sont favorables à cette proposition, contact sera pris avec cette association.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 20.

Le Secrétaire de séance,
Véronique HIRSCHY.



Le Président,
Jacques SERRE.